

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 31 JANVIER 2019

Etaient Présents 44 titulaires, 6 suppléant, 18 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Valérie SARTOULOU, David CORBIN, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Pierre CASABONNE	à	Françoise BESSONNEAU
	Jean-Claude COUSTET	à	Jacques MARQUEZE
	Jean GASTOU	à	Patrick MAUNAS
	Elisabeth MEDARD	à	Daniel LCARAMPE
	Claude LACOUR	à	Michel CONTOU-CARRERE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Maylis DEL PIANTA
	Pierre SERENA	à	Maïté POTIN
	Bernard UTHURRY	à	Anne BARBET
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
	Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Pierre ARTIGUET	à	David MIRANDE
	Dominique LAGRAVE	à	Evelyne BALLIHAUT
	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Jacques CAZAURANG
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Thérèse LASMARRIGUE	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
	Jean-Pierre LOPEZ	suppléant de	Pierre Felix CAUHAPE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Didier CASTERES, Etienne SERNA (excusé)

**CANDIDATURE AUX LABELS « SITE VTT » ET « ESPACE CYCLOSPORT »
DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME
ET « TERRITOIRE VELO » DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME**

Mme ALTHAPÉ rappelle que dans le cadre de sa convention de partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, et dans le cadre d'un projet de développement touristique d'une « Destination vélo », la Communauté de Communes du Haut-Béarn souhaite candidater aux labels « Site VTT » et « Espace Cycloport » de la Fédération Française de Cyclisme (FFC), et au label « Territoire Vélo » de la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT).

Concernant le VTT, cette labellisation permettrait de valoriser les itinéraires VTT aménagés dans le cadre du Plan Local de Randonnées, dont la CCHB assure la gestion. Et plus généralement, ces labels permettraient de répondre aux objectifs suivants :

- Avoir une reconnaissance nationale de la qualité des parcours : ces labels sont reconnus en France et à l'étranger,
- Bénéficier d'une visibilité nationale : pour le VTT, un guide édité à 58 000 exemplaires tous les mois avec leur partenaire VTT magazine, des articles dans France Cyclisme, un site internet dédié, une application smartphone ... ,
- Bénéficier d'une visibilité auprès des clubs pour l'organisation d'événements à portée régionale, nationale ou internationale.

Le périmètre pertinent pour ces labellisations, permettant de proposer une offre suffisamment importante et intéressante pour les pratiquants (54 itinéraires VTT et 30 itinéraires vélo de route), est celui du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau.

La CCHB propose donc de s'associer avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau pour présenter ces candidatures. Chaque communauté de communes sera signataire des conventions avec la FFC et la FFCT. Il s'agit d'une convention tripartite avec un club local support, qui sera choisi, avec leur accord, parmi les clubs affiliés aux deux fédérations. Ce club a pour seule mission d'assurer de la veille sur les parcours et d'être force de propositions pour de nouveaux aménagements ou des améliorations à apporter sur les parcours.

Le coût de l'adhésion à la FFC est de 1 100 € /an pour les deux labels. Ce coût sera donc partagé par les deux communautés de communes, soit 550 € par communauté de communes. L'adhésion à la FFCT est de 1 700 € pour la CCHB et 500 € pour la CCVO (calcul de la participation au prorata de la population du territoire concerné).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2019,
- **AUTORISE** le Président à candidater aux labels « Site VTT » et « Espace cycloport » de la FFC et au label « Territoire vélo » de la FFCT,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec la FFC et la FFCT,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 31 janvier 2019

Suivent les signatures

Le Président

Signé
Daniel LACRAMPE

Affiché le 08.02.19

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 05/02/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/02/2019